

# Accessibilité numérique : les structures du spectacle vivant sont-elles prêtes ?

Posted on 11 avril 2025 by Corinne Lefebvre

Le 28 juin 2025, l'[European Accessibility Act \(EAA\)](#) entre en vigueur. Un changement majeur pour les sites de e-commerce... mais aussi pour les **solutions de vente en ligne de billetterie**.

Concrètement ? Tous les parcours d'achat en ligne devront être 100% accessibles.

Qui est concerné ? → Les entreprises de +10 salariés et +2 millions de CA.

En France, c'est le [RGAA \(Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité\)](#) qui fixe les règles à suivre.

Le compte à rebours est lancé... et beaucoup de sites sont encore loin du compte.

Et vous, votre parcours de vente en ligne est-il prêt ?

Votre éditeur de solution a-t-il entrepris les démarches de mise en conformité ?

N'hésitez pas à discuter de ce sujet en commentaire ou sur le Discord de la Communauté.